

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 4 AVRIL 1905.

---

**Rapport de la Commission spéciale chargée d'examiner le Projet de Loi portant que les funérailles de M. le Baron Lambermont, Ministre d'Etat, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, seront célébrées aux frais de l'Etat.**

*(Voir les nos 107 et 108, session de 1904-1905, de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Comte DE MERODE WESTERLOO, Président ;  
DE MOT, DUMONT, PICARD et DEVOLDER, Rapporteur.

MESSIEURS,

La mort du Baron Lambermont a provoqué dans tout le pays des manifestations de regrets et de vive sympathie.

En proposant à la Législature un Projet de Loi ayant pour objet d'honorer la mémoire de l'illustre défunt par des funérailles solennelles célébrées aux frais du Trésor, le Gouvernement a été l'interprète fidèle du sentiment national.

Au sein de la Chambre, le projet, appuyé par les discours d'orateurs autorisés parlant au nom des divers partis unis dans une même pensée de gratitude, a été voté à l'unanimité des membres présents.

La même unanimité, on peut l'affirmer sans crainte, se rencontrera sur les bancs du Sénat.

Jamais hommage suprême de la reconnaissance publique ne fut plus profondément sincère. Jamais il ne fut plus complètement mérité, autant à raison de l'élévation du caractère et des hautes vertus du défunt, qu'à raison de son dévouement inlassable et de l'importance exceptionnelle des

( 2 )

services rendus par lui au cours d'une longue et brillante carrière de plus de soixante ans de fonctions publiques.

Ce que furent ces services et quels résultats féconds et durables ils ont eus pour la Belgique, l'honorable Ministre des Affaires étrangères l'a rappelé avec émotion dans le discours éloquent qu'il a prononcé, le jour des funérailles, au nom du Gouvernement.

Le Baron Lambermont occupera une place d'honneur dans l'histoire du développement admirable de notre activité économique pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, et le peuple belge lui gardera un durable et reconnaissant souvenir.

*Le Rapporteur,*  
DEVOLDER.

*Le Président,*  
Comte DE MERODE WESTERLOO.